



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT 294-2021**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 294-2021 pour déterminer le taux de taxation, la taxe d'affaires ainsi que la tarification pour l'exercice financier 2022 de la Municipalité a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 22 janvier 2022 à la séance extraordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 3 février 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et secrétaire-trésorier